



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20220705_04**

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOS 2000

Date du Conseil Municipal :	5 juillet 2022	Nombre de conseillers en exercice :	59
Date de convocation :	28 juin 2022	Nombre de présents :	34
		Nombre de représentés par pouvoir :	5
		Nombre de votants :	39
		Nombre d'absents :	20

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. La loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, c'est-à-dire la possibilité de réunion sans public, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicc, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, HUET Véronique, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Gérard FAUCHE), DORGERE François (à Michèle DRAPPIER), MICHEL John (à Thomas COURTOUX), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PREYRE Françoise (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BEAUVOIS Sophie, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : Michèle DRAPPIER.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5711-1 ;
- La délibération n° D20200616_05 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'élection des délégués au SIVOS 2000 du Pays d'Ouche, en date du 16 juin 2020 ;

Considérant :

- Que M. Jean-Jacques PREVOST et M. Thomas COURTOUX ont respectivement été désignés délégués titulaire et suppléant par le Conseil Municipal le 16 juin 2020 au sein du SIVOS 2000 ;
- Que suite à la démission de M. COURTOUX de son mandat de troisième adjoint au Maire, en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
- Après appel à candidature, une seule liste se présente pour siéger à ce syndicat, constituée de :
 - o Délégué titulaire : M. Jean-Jacques PREVOST
 - o Délégué suppléant : Mme Christelle MONNIER
- Que le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les résultats sont les suivants :
 - o Liste conduite par M. Jean-Jacques PREVOST : 38 voix pour – 1 blanc

Constate l'élection de :

- Délégué titulaire : M. Jean-Jacques PREVOST, 1^{er} adjoint au Maire, maire délégué d'Ajou ;
- Délégué suppléant : Mme Christelle MONNIER, 2^{ème} adjointe au Maire, maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,
Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.